

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## **COMMUNE DE SEVREMOINE**

Par arrêté préfectoral DIDD-2023-n°124 du 16 mai 2023, une enquête publique unique est ouverte en mairie de SEVREMOINE, du vendredi 9 juin 2023 au lundi 10 juillet 2023, soit pour une période de 32 jours, sur la demande présentée par M. le gérant de la SARL de l'Avresne, dont le siège social est 1 La Petite Moncouaillère – Saint-Macaire-en-Mauges – 49450 SEVREMOINE, en vue :

- d'obtenir l'autorisation environnementale pour l'installation d'une unité de compostage de granulation de matières organiques,
- de procéder à la révision allégée du plan local d'urbanisme (PLU) de SEVREMOINE.

Cette demande, constituée conformément aux dispositions du code de l'environnement comporte notamment une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse du porteur de projet. La demande de révision allégée du PLU de SEVREMOINE est constituée conformément aux dispositions du code de l'urbanisme.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier sera déposé à la mairie de SEVREMOINE afin que le public puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet aux jours et heures habituels de la mairie (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h30 et le samedi de 8h30 à 12h). Les observations pourront également être adressées par correspondance au commissaire-enquêteur à la mairie de SEVREMOINE, qui les annexera au registre d'enquête ou envoyées en préfecture à l'adresse :

[pref-enqpub-sarldelavresne@maine-et-loire.gouv.fr](mailto:pref-enqpub-sarldelavresne@maine-et-loire.gouv.fr).

Le dossier sera également consultable sur un poste informatique en préfecture (Bureau des procédures environnementales et foncières) du lundi au vendredi de 9h à 11h30 et de 14h15 à 16h15.

Jean-Yves RIVEREAU, entrepreneur en retraite, nommé commissaire-enquêteur par décision du Tribunal administratif de Nantes en date du 27 février 2023, recevra en personne les observations du public, les :

- vendredi 9 juin 2023, de 9h à 12h ;
- samedi 24 juin 2023, de 9h à 12h ;
- mardi 4 juillet 2023 de 9h à 12h ;
- lundi 10 juillet 2023 de 14h à 17h.

A compter de la date de publication de l'avis d'ouverture d'enquête publique unique, toute personne intéressée pourra prendre connaissance et obtenir communication du dossier d'enquête publique unique à la préfecture de Maine-et-Loire – Bureau des procédures environnementales et foncières. Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la mairie de SEVREMOINE, à la préfecture de Maine-et-Loire – Bureau des procédures environnementales et foncières, et sur le site Internet de la préfecture de Maine-et-Loire ([www.maine-et-loire.gouv.fr](http://www.maine-et-loire.gouv.fr)).

La décision d'autorisation environnementale assortie du respect des prescriptions ou la décision de refus, sera prise par arrêté du préfet de Maine-et-Loire.

La révision allégée du PLU de SEVREMOINE sera soumise au vote du conseil municipal de SEVREMOINE.

Toute information concernant le dossier de demande d'autorisation environnementale peut être demandée à Monsieur le gérant : SARL DE L'AVRESNE - 1 La Petite Moncouaillère – Saint-Macaire-en-Mauges - 49450 SEVREMOINE. Toute information concernant le dossier de révision allégée du PLU peut être demandée à Monsieur le Maire : Mairie de SEVREMOINE - Service urbanisme - Hôtel de Ville - 23 Place Henri Doizy – Saint-Macaire-en-Mauges - 49450 SEVREMOINE.

Le présent avis, le dossier, et les observations du public formulées pendant l'enquête sur l'adresse électronique ci-dessus seront publiés sur le site Internet de la préfecture.